

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 53

Artikel: Les médecins sans patente
Autor: F.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178997>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aussi désirons-nous que, sans nuire à ce qui pourrait être fait à Zurich, le canton de Vaud sache établir à Lausanne même, non pas une école, mais des cours d'agriculture, et ces cours pourraient peut-être former une adjonction à l'école moyenne. En ajoutant à cette école une année supérieure, divisée en classes du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, nous aurions une excellente école professionnelle, à la portée de tous les élèves des écoles moyennes du canton, dont l'école moyenne de Lausanne pourrait devenir ainsi le complément, comme l'a très-bien dit M. Céresole.

Lausanne ne manque ni d'hommes capables, ni de moyens d'instruction agricole. A la tête de l'école moyenne se trouve un élève de l'institut agronomique de Versailles ; autour de notre ville se rencontrent à chaque pas des domaines dirigés avec toute connaissance de cause ; les forêts sont supérieurement aménagées ; il serait facile de créer aux environs de la ville une pépinière modèle pour des arbres fruitiers ; en un mot tous les éléments d'études sont réunis. Profitons-en !

Il y aurait encore un autre avantage à avoir des cours agricoles à Lausanne : les élèves de l'école normale auraient là un moyen de s'instruire et de disséminer dans le canton beaucoup de connaissances dont on les a tenus éloignés jusqu'à présent et qui, plus que Messieurs les régents, peut être utile sous ce rapport ?

Il est évident que nous ne demandons pas des cours aussi relevés que ceux des établissements supérieurs d'autres pays, mais commençons par quelque chose ; dans notre siècle de progrès et de communications rapides, l'agriculteur d'un pays comme le nôtre ne peut pas être ignorant des améliorations apportées partout à la culture, aux machines, au soin des bestiaux ; sans cela il se laisserait devancer par les habitants des contrées les plus retardées. Si nous laissons encore Zurich prendre la seule place dans cet enseignement, notre Suisse romande aura laissé échapper encore une nouvelle occasion de conserver un rang honorable dans l'instruction générale en Suisse.

S. BIELER.

Les colons de la vallée de Joux,

par Lucien Reymond ; 1 vol. in-16, G. Bridel, éditeur.

Le Jura n'est pas la contrée la moins intéressante de notre canton de Vaud. Il n'a, il est vrai, ni la grandeur sauvage des Alpes, ni les ravissantes perspectives des bords de son Léman, mais il possède une population, dont l'énergique et intelligente activité est parvenue à créer dans les vallons des *Noires Joux* une industrie prospère dont les relations s'étendent jusqu'aux contrées les plus lointaines.

Vers l'an 4500, les hautes vallées du Jura vaudois et neuchâtelois étaient presque désertes ; quelques moines et quelques familles du pays avaient à peine entamé la forêt qui couvrait presque en entier la vallée du lac de Joux, lorsque bientôt après la Réformation, arrivent successivement de nombreux réfugiés français échappés au massacre de la Saint-Barthélemy ; alors les défrichements se multiplient et donnent un

nouvel aspect à cette contrée aujourd'hui si riante, avec ses trois petits lacs et ses fraîches prairies qu'en-tourent des bois touffus et des monts pittoresques.

Un jeune employé forestier, M. Lucien Reymond, déjà connu par une intéressante notice sur sa vallée natale, a eu l'heureuse idée de raconter, dans un nouvel ouvrage, les *Colons de la vallée de Joux*, l'émouvante histoire d'une famille noble du midi de la France, persécutée pour sa foi religieuse, et qui, échappée aux massacres des protestants par des hordes fanatiques, arrive enfin, après des dangers de toute espèce, à trouver un asile dans cette vallée.

Arrivés sur cette terre de liberté, ils font connaissance avec leur nouvelle patrie ; l'auteur en profite pour nous donner de curieux détails sur l'aspect de la contrée et les mœurs de ses habitants à cette époque.

M. L. Reymond n'en est qu'à son début dans la carrière littéraire, et cependant il a su donner un nouvel intérêt à des événements déjà souvent racontés. Il y a quelque chose de sain et de fortifiant dans la lecture de cette œuvre. Un large esprit de tolérance religieuse, un sentiment profond des beautés de la nature, des charmes du foyer domestique, du dévouement à la patrie, se révèlent à toutes les pages, aussi ne saurons-nous trop recommander ce charmant volume à nos lecteurs vaudois et engager son auteur à nous gratifier plus tard d'un nouveau récit ; il trouvera facilement dans l'histoire de son bien-aimé vallon de quoi nous faire passer quelques bonnes veillées de famille.

ALEX. M.

Les médecins sans patente.

La Suisse française doit sa réputation pédagogique particulièrement à deux hommes célèbres : Jean-Jacques Rousseau et Henri Pestalozzi ; le premier a illustré Genève, et l'autre Yverdon. Depuis la publication de l'*Emile* et de *Léonard et Gertrude*, on a considéré la Suisse française comme l'Eldorado des pédagogues, et c'est avec quelque raison qu'on pourrait peut-être affirmer que les pédagogues forment la classe la plus nombreuse de cette partie de la Suisse. Cependant malgré le nombre prodigieux de précepteurs, régents, instituteurs, professeurs, chefs de pension, maîtres spéciaux et autres personnes respectables qui s'occupent de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse studieuse et non studieuse, nous osons pourtant soutenir que le nombre des *médecins* est encore beaucoup plus grand et qu'on peut en compter presque autant qu'il y a d'horlogers, si ce n'est davantage.

Médecins et horlogers, quel singulier rapprochement me direz-vous sans doute ; mais ce n'est pas seulement sous le rapport de la fréquence qu'on peut mettre en parallèle les disciples d'Hippocrate et les artistes qui ont perfectionné les œufs de Nuremberg ; mais en leur associant encore les couvreurs, il ne serait pas si difficile de trouver des points de ressemblance incontestable. En effet médecins, horlogers et couvreurs de toits appartiennent à des professions qui échappent à tout contrôle. L'intérieur de l'homme, c'est-à-dire l'estomac, restera en toute éternité une chose mystérieuse et incompréhensible pour la plupart des mortels,

exactement comme le mouvement des montres et les cages des pendules et des horloges. Quant à la partie supérieure des maisons, il n'y a que les oiseaux et les ramoneurs qui puissent y plonger leurs regards et dire ce que les couvreurs font là-haut. On est donc forcée d'accepter en toute confiance la note des réparations que nous fournissent médecins, horlogers et couvreurs de toits.

C'est excellent, mais actuellement il ne s'agit pas de constater ces points de rapprochement ; nous avons à prouver notre assertion que les médecins forment la classe la plus nombreuse de la Suisse française, que dis-je ? de la Suisse entière, et même de toute la race humaine.

Nous avons l'intime conviction que les lecteurs du *Coniteur vaudois* partageront notre opinion quand ils auront lu l'anecdote que nous allons raconter.

« Nicolas III, marquis d'Este et de Ferrare, avait à sa cour un bouffon, nomma Gonella, qui se rendit célèbre par ces facéties. Ce maître bouffon savait toujours tirer un parti avantageux dans ses gageures. Un jour qu'il se trouvait au dîner du marquis, on vint à demander quelle était à Ferrare la profession la plus nombreuse. Le marquis ayant adressé la parole à Gonella pour lui demander son opinion.

» Monseigneur, lui répondit le bouffon, ne doutez point que ce ne soient les médecins qui forment dans cette ville le corps le plus nombreux. » — « Tu as bien peu de connaissance et de jugement, lui dit le marquis, de ce qui se passe dans la ville ; car à peine y a-t-il trois à quatre médecins. »

Gonella soutient son opinion : on parie. Que fait-il pour gagner la gageure ? Il va chez lui, s'enveloppe la tête d'un bonnet de laine et porte à sa bouche un mouchoir plié, comme un homme qui souffrait beaucoup des dents ; dans cet accoutrement il se place dans l'antichambre du prince. Tous ceux qui vont et viennent lui demandent en passant ce qu'il a, et lui enseignent un remède. Gonella a soin d'écrire les noms de tous ces prétdus médecins, et les différents remèdes qu'ils lui indiquent. Le marquis étant venu à passer, le plaint aussi sur son mal, et lui conseille de faire telle et telle chose. Gonella le remercie et dit qu'il va chez lui pour cela.

Le lendemain il vint, comme s'il avait été guéri, faire sa cour au marquis et lui dit qu'il croyait avoir gagné la gageure. En même temps, il lui présente une grande liste de tous ceux qui lui avaient donné des remèdes pour son mal de dents. Le marquis prenant cette liste, et se voyant à la tête, ne put s'empêcher de rire et d'avouer que c'étaient les médecins qui étaient en plus grand nombre à Ferrare, et peut-être partout ailleurs. Il fit en conséquence donner à son bouffon le prix de la gageure. »

Nous ne savons pas si la législation de Ferrare punissait déjà à cette époque l'exercice illégal de la médecine ; mais ce que nous savons de sûr et de certain, c'est que toute la population masculine et féminine de Lausanne serait passible de l'amende si l'autorité faisait pour suivre toutes les personnes qui se rendent coupables sous ce rapport.

F. N.

Lou Polhin¹.

Prî dé Velarimboud onn'égua dé polhin
Herbâvé son petit in on tzamp dé sainfin.
A sa fam tits lés dzors noutron santion medzivé,
Et quand l'iré bin chou, à l'ombrou sé cutzivé ;
Et pus decé delé on lou vèiai trotta,
Troblha l'idiè dau ru, chu l'herba sé vuta.
Quò l'arai cru portant qu'in menant dinche dzoùiou,
L'arai dans son esprit léssi veni l'innouïou,
Et qu'on l'arai oiu, dans lou bin à plhin mor,
Souspira lou matin aprî la fin dau dzor ?
Vouaitze qu'onna vépra ie prand son grand coradzou :
« Mâré, nos fô déman tzandzi dé patouradzou :
Ie chantou que por mé ci sainfin l'é mô-san,
Et que dé noutron ru l'idiè ne mé vò ran.
Chovant quand i'é medzi mé vint à but dé randré :
La golaire mé prand, et la mort mé va prandré. »
La mâré lai répond : « Déman nos partetrins :
Fô bin chôva la via au plhe bî dais polhins. »
L'òba lou landéman à pinna blhantzaïivé,
Que por vitou parti lou polhin dzemelhivé.
Enfin au grand galop lou vauque frou dau prâ.
La mâré derrai li tzertz' à l'amodourâ.
Montont sin s'arrêtâ per dais poutés tzerrairés,
Chu dais crets tot plhoumas, couvès dé budzounairés
Ne trauvont à medzi quié dais mégrouss felâs ;
Et dau pourro polhin la sam ne passé pas.
Tot parai, bin lassâ aprî tant dés trottaiés.
Ie fâ tota la né dais puchantés ronhillâis.
Mâ onna droblha fam lou tint lou dzor d'apri.
Benirau dé trova dais folhés dé mauri,
Lai simblé que son tzamp n'iré p'oneor tant croûiou.
Adiu lés djus dé fou, adiu lés chôts dé dzoùiou :
Ie tint l'orolhe bass' et ie trinné lou pî.
Adonedé son valet la mâré l'a pedî ;
Per lés sandais dais bous tot bounamant lou trinné,
Et pus pendant la né au sainfin lou raminné.
D'abord que lou polhin lai a beta lou nai,
« Ah ! ah ! vouaitze, so dit, on vretablhou gournai !
Vouaitze on bon païs, onna prali superba !
Et pus dé la boun' idie ! et pus dé la boun' herba !
On ne pau trova mî ; ne fô p'alla plhe lhin :
Ah ! que nos ins bin fé dé quitta lou sainfin. »
Mâ lou sélau révint.... vauque lou tzamp !.... l'Erbogne !
Et lou polhin l'é prai d'onna grôcha vergogne.
« Tira trù bin, mon fe, et t'a volhu tzandzî !
L'é la vatze inradja que t'aret corrodzi. »

J.-L. MORATEL.

L'ancien canal d'Entreroches et le chemin de fer de Morges-Lausanne-Yverdon.

Il y a environ deux siècles qu'un canal navigable fut établi dans la grande plaine marécageuse qui s'étend d'Yverdon jusqu'à Entreroches, dans le but de joindre le lac Léman à ce-

¹ Pour pouvoir lire ce conte, il faut savoir que *lh* représente *elle mouillée* ; ainsi le verbe *mouiller*, nous l'écririons en patois *molhi*. — Dans quelques localités de la plaine, *lh* se remplace par un *i*. — Dans les Alpes *lh* se prononce *d ou* comme le *th* des Anglais.